

Pour ma sécurité

Lorsque mon véhicule est arrêté sur la route et que les gyrophares sont allumés :

- ralentissez à 60 km/h ou respectez la vitesse limite si elle est inférieure à 60 km/h;
- laissez une voie libre entre nous si vous pouvez le faire de façon sécuritaire.

Pour obtenir plus d'information sur cette loi, consultez le novascotia.ca/tran (en anglais seulement).

 @NS_TIR



NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE



Plus d'information sur cette loi

Pourquoi cette loi est-elle nécessaire? Les policiers, les pompiers, les ambulanciers et les autres intervenants d'urgence sont à risque lorsqu'ils se trouvent sur les routes. Cette loi contribue à leur protection.

Que dois-je faire si je vois un véhicule d'urgence arrêté sur la route avec ses gyrophares allumés?

- Sur une route ayant deux voies ou plus dans une direction, ralentissez à 60 km/h ou respectez la vitesse limite si elle est inférieure à 60 km/h, et laissez une voie libre entre vous et le véhicule arrêté si vous pouvez le faire de façon sécuritaire.
- Sur une route ayant seulement une voie dans une direction, ralentissez à 60 km/h ou respectez la vitesse limite si elle est inférieure à 60 km/h, et faites preuve de prudence lorsque vous doublez le véhicule d'urgence.

Que se passe-t-il si le véhicule d'urgence est arrêté de l'autre côté d'une autoroute à chaussées séparées? Il n'est pas nécessaire de ralentir ou de changer de voie si le véhicule d'urgence se trouve de l'autre côté.

Quelle est la pénalité si je ne respecte pas cette loi? Les amendes sont doublées si vous faites un excès de vitesse en dépassant un véhicule d'urgence arrêté dont les gyrophares sont allumés. Les amendes imposées aux conducteurs qui ne ralentissent pas à la vitesse désignée ou qui ne changent pas de voie débutent à plusieurs centaines de dollars pour une première infraction.

Que se passe-t-il si un véhicule d'urgence dont les gyrophares et la sirène sont activés s'approche de mon véhicule pendant que je conduis? Les véhicules d'urgence dont les gyrophares et la sirène sont activés ont droit de passage. Si le véhicule d'urgence s'approche dans la direction opposée ou dans la même direction, déplacez-vous du côté droit de route, gardez votre voiture et attendez que le véhicule d'urgence vous dépasse ou qu'un agent de la paix vous fasse signe avant de reprendre la route.